

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 juin 2013

CP 13/06-20

L'an deux mille treize, le 24 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) :
MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.*

AIDE DU DEPARTEMENT POUR LA CREATION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SUR LA COMMUNE D' ESPALAIS

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de réhabilitation de 4 logements locatifs émanant de la commune d' Espalais.

Dans ce cadre, le Département attribue une subvention calculée dans les mêmes conditions qu'un dossier PALULOS à savoir :

* la dépense subventionnable plafonnée à 22 900 € HT par unité de logement

* le taux de subvention est fixé à 15 % et la subvention maximum est de 3 435 € par unité de logement.

Je vous propose de bien vouloir délibérer sur le dossier résenté dans le cadre d'une convention territoriale.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant entendu que la subvention sera prélevée sur la ligne budgétaire suivante, article 204142, sous fonction 72.

* Autorisation de programme 2013	61 830,00 €
* Engagement à ce jour	17 451,00 €
* Engagement à la présente commission	13 740,00 €
* Disponible	30 639,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde une subvention départementale suivante d'un montant de 13 740 € :

Demande de subvention présentée dans le cadre d'une convention territoriale

N° PROGOS	Commune	Opérations	Coût HT	Dépense éligible PLS	SUBVENTION ACCORDEE
LOG01688	ESPALAIS	Création de 4 logements sociaux rue du Barry	246 671,50 €	91 600,00 €	91 600 x 15 % x 4 13 740 €
Observation : Opération inscrite dans la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne - Année 2013/phase 1					

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 72 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,